

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2009

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 55

Après l'alinéa 147, insérer l'alinéa suivant :

« d) au IV *bis*, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « premier ». »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.